

Séance du : 12 décembre 2016

n° 62/2016

**L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

**Délégués suppléants :**

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

**Excusés :**

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

**Objet : Constitution d'une SPL au Département de la Haute-Garonne**

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Commerce,

Monsieur le Président présente le projet du Département de la Haute-Garonne dénommée « SPL Haute-Garonne Développement », qui s'inscrit dans le cadre de la charte des territoires signée le 14 novembre 2016 par le PETR.

La SPL Haute-Garonne Développement a pour objet d'assurer pour le compte de ses membres (Conseil Départemental, PETR, EPCI), l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial en ciblant notamment :

- L'ingénierie territoriale
- La promotion et l'animation économique du territoire,
- La création de zones d'activités,
- La requalification des zones d'activité existantes,
- La commercialisation de ses parcs d'activités existants.

La SPL sera dirigée par un conseil d'administration de 12 membres :

- 8 administrateurs représentant le Conseil Départemental,
- 4 administrateurs représentant les PETR et les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité et établissement public concerné, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour le PETR du Pays Lauragais, Monsieur le Président propose au conseil syndical de donner son accord pour la prise de participation au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et de désigner Monsieur PORTET Christian, Vice-Président du PETR, comme représentant du PETR au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité moins 1 abstention :**

**1°) – APPROUVE** la participation du PETR du Pays Lauragais à la Société Publique Locale Haute-Garonne Développement, et s'engage à souscrire sa participation au capital d'un montant de 6 000€

**2°) – DESIGNE** Monsieur PORTET Christian, Vice-Président du PETR, comme représentant du PETR auprès de la future assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tout pouvoir à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

3°) – **DESIGNE** Monsieur PORTET Christian, Vice-Président du PETR, comme représentant du PETR auprès de la future assemblée spéciale.

4°) –**DONNE** mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Montferrand, le 12 décembre 2016

Le Président



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr